Modalités de fixation des prix des médicaments : le projet d'arrêté finalisé

Compte Test - 2013-04-08 19:13:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'arrêté relatif aux nouvelles modalités de fixation des prix des médicaments vient d'être finalisé par le ministère de la santé. Selon une source proche du dossier, le texte sera soumis aux industriels pour consultation.

«Revoir les modalités de fixation du prix est un point positif. Cependant, il ne faut pas uniquement envisager la baisse des prix mais aussi une augmentation de ceux qui sont bas. Le prix de 90% des produits vendus en officine est inférieur à 100 DH», souligne un industriel qui pense que la baisse annoncée ne pourrait concerner que 40 ou 50 produits, alors que le ministère parle de 1 200.

Les pharmaciens craignent, pour ce qui les concerne, l'aggravation de leur situation et réclament, encore une fois, le droit de substitution et la révision de leur marge. Dans cette même velléité de recherche de solutions, les industriels estiment que les pharmaciens devraient, comme leurs confrères d'autres pays, ajouter à leur offre des produits de la parapharmacie, dont les prix sont libres, et des produits OTC (Over The Counter).

Peu favorables à l'octroi du droit de substitution, les industriels considèrent que les pouvoirs publics devraient mener une réflexion sur la mise en place de l'acte pharmaceutique, ce qui signifie que le pharmacien percevra un honoraire sur l'acte de délivrance d'une ordonnance. Cela remplacerait, selon une source proche du dossier, une hausse de la marge, actuellement fixée à 30%. Ils pensent par ailleurs qu'il existe d'autres priorités pour le développement du secteur pharmaceutique, notamment le renforcement de la compétitivité et l'allégement des procédures relatives à l'octroi des autorisations de mise sur le marché (AMM).

Pour le ministère de la santé, l'urgence de la révision des prix est justifiée par l'objectif de rendre les médicaments accessibles. Cette décision n'est pas prise isolément. Le contrat programme du secteur prévoit un chiffre d'affaires à 26,7 milliards de DH contre environ 8,5 milliards actuellement. Pour y arriver, trois axes sont arrêtés : le développement d'activités de recherche et l'intégration des activités à forte valeur ajoutée, l'amélioration de la compétitivité, et l'encouragement de l'implantation d'investisseurs étrangers. Un gros chantier en perspective.